

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

Présidence : Daniel Poncet

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 2023
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications du Président du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. **Préavis municipal n° 10/23** relatif au budget 2024  
Responsable : Max Holzer  
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
7. Interventions individuelles :
  - a) Questions et remarques courantes
  - b) Interventions et remarques complexes

---

### Préambule

**M. Daniel Poncet**, Président, ouvre cette dernière séance de l'année en souhaitant la bienvenue par ce temps devenu subitement neigeux.

L'ordre du jour est lu et ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

### 1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 66 conseillers,

- 45 sont présents
- 16 se sont excusés
- 5 sont absents.

### 2. Procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 2023

La lecture, même partielle, du Procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité. **M. Daniel Poncet**, remercie Jean-Pierre Genevay, Secrétaire, pour la rédaction du Procès-verbal.

### 3. Assermentation des nouveaux membres

En l'absence de nouveaux membres le Conseil Général se poursuit en comprenant ainsi 66 conseillers et pour cette séance 45 membres.

### 4. Communications du Président du Conseil

**Daniel Poncet** remercie les organisateurs des événements suivants dans la Commune de Chamblon:

- La sortie des aînés le 27 septembre 2023
- Le Marché artisanal le 4 novembre 2023

**M. Daniel Poncet** communique les informations suivantes :

- La Municipalité convie le Conseil général à un apéritif qui se déroulera à l'issue de l'assemblée. Au nom du Conseil, le Président remercie cordialement la Municipalité pour cet apéro de fin d'année et prie les membres du Conseil d'applaudir la Municipalité pour cette initiative.
- Le Noël au Village se déroulera le 13 décembre 2023 de 18h00 à 20h00 dans le hangar communal.
- Les décomptes des commissions actives en 2023 sont à établir selon les documents usuels et à signer et à transmettre au Président d'ici au 11 décembre 2023.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Max Holzer**, syndic, salue l'assemblée et annonce que la parole sera donnée à successivement à MM. Jonathan Marendaz et Blaise Nicole, municipaux, ainsi qu'à Mme Arlette Sunier, boursière, pour une information sur le nouveau plan comptable.

**M. Jonathan Marendaz** présente un résumé du Plan énergie et climat communal (PECC). Il s'agit d'un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), lancé en 2009. Il propose aux communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat communaux.

*Les objectifs du PECC sont :*

- *Faciliter la mise en œuvre d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques dans les communes vaudoises;*
- *Mettre à disposition des outils pratiques pour toutes les communes vaudoises;*
- *Subventionner l'accompagnement externe pour les communes sans personnel dédié; subvention à hauteur de 50% mais au maximum CHF 12'000.- pour les frais de bureaux d'étude,*
- *Positionner le PECC comme fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat\*.*

\* : le texte ci-dessus en italique est repris directement du site internet de l'Etat de Vaud

Un état des lieux devra d'abord être réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal. Il faudra ensuite faire un choix des actions à planifier et à mettre en œuvre.

**M. Blaise Nicole** informe sur l'avancement des travaux touchant le mur bordant la RC 274d. Les travaux de forage seront terminés à la fin de la semaine prochaine, aucune surprise n'a été constatée jusqu'à ce jour concernant les profondeurs à forer pour atteindre une couche ferme ; la phase de reconstruction suivra sans interruption.

**Mme Arlette Sunier** donne des explications sur le nouveau plan comptable. Le samedi 28 octobre, la Municipalité, la Commission de gestion et finances ainsi que le Président du Conseil général ont participé à une séance d'information à ce sujet. En fait le modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » date de 2008 !

Tous les cantons vont appliquer ce modèle. Vaud fait partie des derniers cantons à l'appliquer et Chamblon a été choisie avec d'autres communes comme communes pilotes. Toutes les communes du Canton appliqueront ce modèle dès 2027.

Le nouveau plan comptable a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la

présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Ainsi, pour la fête du 1<sup>er</sup> août, les coûts générés par l'envoi tout ménage, les denrées alimentaires, les prestations et services de tiers figuraient sur un seul compte. Avec le nouveau plan comptable, chaque objet sera attribué à un domaine correspondant.

Autres exemples :

- La durée des amortissements sera imposée par le Canton et ne sera plus laissée à la liberté des communes,
- L'investissement par nature sera obligatoire,
- Il n'y aura plus qu'un seul et unique compte de réserve, à l'exception de l'épuration, des ordures et de l'eau ;
- Il faut pratiquer à la dissolution des réserves d'ici fin 2023.

**M. Christian Calame** ouvre la discussion en demandant si la comparaison sera possible entre les comptes 2023 et ceux de 2024.

La comparaison sera possible répond **Mme Arlette Sunier**, mais avec beaucoup de travail pour peu de résultat.

**M. Daniel Poncet** relève que c'est une chance d'avoir **Mme Arlette Sunier** en raison de son activité et de son expérience également dans d'autres communes.

Pour conclure, **M. Max Holzer**, syndic, remercie **Mme Arlette Sunier** d'avoir accepté cette nouvelle orientation.

## **6. Préavis municipal n° 10/23 relatif au budget 2024**

La parole est donnée par **M. Max Holzer** à **M. Damien Degrange** pour la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Ensuite la discussion est ouverte par **M. Alain Jancek** qui souhaite disposer d'une information complémentaire sur les loyers et fermages du Patrimoine Administratif. Proposition est faite aussi d'avoir à l'avenir un plan de situation montrant l'emplacement de ces terrains.

**M. Max Holzer** l'invite à consulter le site Internet de la commune. Pour information il s'agit de moins de 50 hectares. Ces terrains sont en dehors du territoire de la Commune dans la plaine de l'Orbe dans des zones autrefois marécageuses. **M. Max Holzer** en conte l'histoire.

**M. Freddy Bernex** remercie la Commission de gestion et finances pour son travail. Il suggère de rendre le rapport encore plus intéressant en faisant connaître les questions les plus importantes posées à la Municipalité ainsi que les réponses qui y ont été apportées, ainsi que cela a été fait lors d'un précédent rapport.

**M. Damien Degrange** en prend bonne note.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis 10/23**, entendu le rapport de la commission et des finances et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

**Article 1** : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré par 45 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

## 7 Interventions individuelles :

### a) Questions et remarques courantes

**Mme Annette Mühlestein** invite la population à participer au « Noël au village » qui se tiendra au temple, des contes destinés aux enfants et aux adultes seront lus, puis un cortège aux flambeaux conduira ses participants au hangar communal. La Municipalité est remerciée pour la mise à disposition de l'espace lecture.

**M. Alain Jancek** est désolé de voir en passant le matin devant le bâtiment scolaire un grand nombre de véhicules mal stationnés et se demande s'il serait possible de faire des contrôles pour éviter un accident. **M. Alain Jancek** a aussi fait le constat qu'un grand nombre d'arbres fruitiers ont été plantés ces derniers mois sur les champs encadrant le village, modifiant ainsi le paysage et souhaite avoir quelques informations à ce sujet.

**M. Jean-Pierre Blanc**, Municipal, admet que la situation est ingérable, sauf en présence d'agents de police en uniforme. La présence de policiers en civil n'est cependant pas envisageable. **M. Jean-Pierre Blanc** rend attentif par ailleurs que la bande longitudinale jaune striée de lignes obliques sert à indiquer aux automobilistes une limite à ne pas dépasser en présence de piétons. Pour conclure, **M. Jean-Pierre Blanc** envisage de proposer aux autres communes concernées de faire une information sur le stationnement vers l'école.

**Mme Marta Mizraji** propose qu'une information sur ce thème soit faite par l'intermédiaire des enseignants aux élèves, éventuellement sous forme de flyer. Ce n'est pas aussi simple s'exprime **Mme Vesna Bozovic**, pour cela il faut passer par la Directrice.

**M. Max Holzer** encourage à ne pas intervenir personnellement en présence d'incivilité, mais d'appeler la Police Nord Vaudois.

**M. Antonino Casimo** relate qu'à Arnex-sur-Orbe ce genre de situation est réglé en sévissant, ce qui fait dire à **M. Max Holzer** qu'ainsi la place du syndic est fragilisée.

À la deuxième question de **M. Alain Jancek**, **M. Jonathan Marendaz**, Municipal, précise qu'une partie de ces arbres ont été plantés sur du terrain privé et qu'une autre sur du terrain communal. Le but de ces plantations est d'augmenter la biodiversité, après la culture des asperges et de celle des cornichons. Son exploitation future reste à étudier, quelle forme de cueillette adopter, self-service ? Actuellement rien n'est défini.

**M. Max Holzer** relève que ces plantations rejoignent une volonté populaire de diversification des cultures. Une subvention par la Confédération est versée aux paysans s'impliquant dans ce processus.

Comment sera utilisé l'espace laissé entre les arbres demande **M. Freddy Berney** ?

Plusieurs utilisations sont possibles, mais pour l'instant rien n'a été décidé, lui répond **M. Jonathan Marendaz**.

**Mme Marta Mizraji** remercie la Commune pour les nombreux passages de la Police nord Vaudois dans son quartier.

À ce sujet **M. Jean-Pierre Blanc** informe que ces Assistants de la Sécurité Public (ASP) ont effectué 66 contrôles cette année, ce qui représente 50 heures. 7 personnes

ont été dénoncées pour infraction au stationnement sur le Parking. La présence de ces ASP sera renforcée en cette fin d'année.

Après 3 ans de mise en place avec l'aide de Pro Senectute, l'association des 3 villages solidaires (Mathod, Treycovagnes et Chamblon) a pour nom l'Escapade. Le 1<sup>er</sup> mars 2024 aura lieu la soirée à Mathod pour fêter l'autonomisation de l'association déclare **Mme Vesna Bozovic**. Le café du lundi continue à se tenir à la buvette du tennis de 10 à 12 heures et reste ouvert à toutes et tous.

**M. Max Holzer** rappelle que lors de la séance du Conseil général de Chamblon du 27 février 2023, une demande de crédit d'étude pour l'implantation d'un complexe sportif dédié à la pratique du tennis, dans la zone sportive « En Cherin III » a été votée et acceptée.

Depuis la Municipalité a contacté 2 entreprises, soient F. Partner et Techdata. Leur première estimation grossière du coût de ce projet est d'environ CHF 2 500 000.-

Vu l'ampleur des coûts, la Municipalité a alors décidé de reprendre l'étude du projet côté réservoir, dans la zone d'utilité publique. Elle pense que le projet coté réservoir pourrait être plus abordable et plus acceptable question implantation dans le site. Cela implique une enquête d'implantation et de volumétrie avec mention du but de l'objet. Un premier projet a été soumis au Tennis-Club. Les corrections demandées par Le Tennis Club ont été prises en compte, principalement les dimensions intérieures afin d'organiser des matches de championnat officiels. Suite à ces corrections, la Municipalité mettra le nouveau projet à l'enquête publique.

Actuellement l'architecte redessine le projet: implantation, nouveaux tracés des routes, etc... En cas d'accord pour la halle côté réservoir, le Tennis Club pourrait faire son troisième court côté alpes. L'achat du terrain côté réservoir à la société Sagenord pour un montant de CHF 15'000.- est toujours en cours chez le notaire. Ce dossier est prêt pour la signature, mais il a pris du retard en raison d'une surcharge de travail chez le notaire. Suite à cela, la Municipalité poursuivra son action.

**Mme Christiane Berney** s'interroge sur le fait que le Conseil général avait voté pour le projet En Cherin III et constate que l'orientation prise par la Municipalité constitue un changement total.

**M. Max Holzer** justifie ce changement au vu des coûts estimés par les entreprises F. Partner et Techdata.

La place sera-t-elle suffisante s'inquiète **M. Freddy Berney** ?

**M. Max Holzer** lui répond affirmativement. Selon ses propos, si la halle est réalisée côté réservoir le crédit ne sera pas le même que celui fixé dans le projet En Cherin III.

Pour **M. Alain Jancek**, la position du Tennis club est de solliciter la commission d'urbanisme pour étudier cette nouvelle situation.

Selon **M. Max Holzer**, l'architecte fait son travail et met à l'enquête. Les entreprises choisies ont de l'expérience. Si une solution satisfaisante est trouvée, le Tennis Club fera ses courts et la Commune la halle. Cette dernière pourrait avoir d'autres utilisations si la nécessité l'impose.

**M. Denis Leuba** précise quant à lui que la Commission d'urbanisme a pour but d'aider le Conseil général pour ses décisions. Elle ne s'exprime que sur les préavis de la Municipalité.

**M. Alain Jancek** se dit satisfait de cette précision.

**M. Freddy Berney** soutient la nouvelle implantation de la halle côté réservoir et s'interroge sur le projet En Cherin III.

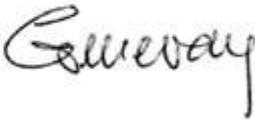
Selon **M. Max Holzer**, le projet En Cherin III est encore actuel. Il rappelle que le Conseil général reste maître de la décision. La halle côté réservoir permet de conserver le paysage côté Alpes de la route En Cherin.

b) Interventions et remarques complexes  
Néant

**M. Daniel Poncet** remercie les membres du Conseil pour leur participation, fait une rétrospective des objets traités cette année et exprime ses remerciements à toutes les personnes qui ont participé au bon fonctionnement du Conseil et du bureau de vote.

**M. Daniel Poncet** adresse ses souhaits de passer de bonnes fêtes de fin d'année et se réjouit de retrouver les membres du Conseil et de la Municipalité en 2024.

La séance est close à 21 heures 00.

Le Président D. Poncet		Le Secrétaire J.-P. Genevay
		

Pièce jointe :

- Le rapport de la commission